REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT Des Alpes-Maritimes COMMUNE DE TOUËT DE L'ESCARENE



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU NOM DE LA COMMUNE N° 45/2023

	Date de dépôt : 16/10/2023
	Demandeur : Eco Habitat Energie pour Monsieur Jean Luc
Dossier n°	MARTIGNY
DP006 142 23 G 0012	Pour : Installation de panneaux photovoltaïques
	Adresse : 202 Li Faiscias
	06440 TOUËT DE L'ESCARENE

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable présentée le 16 octobre 2023 par Eco Habitat Energie pour Monsieur Jean-Luc Martigny sis, 9 avenue de l'Alma à ST MAUR LES FOSSES – 94210;

Vu l'objet de la demande :

Installation de 16 panneaux photovoltaïques pour une surface de 29,2 m²;

Sur la parcelle cadastrée section A n°256 sise 202 Li Faiscias à TOUËT DE L'ESCARENE - 06440;

Vu les pièces du dossier;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 18/10/2023

Noël ALBIN